



REGLEMENT TOUR OR PSR

Participation / Restriction au Tour Or :

Toutes les paires cavaliers-poneys ayant obtenu **4 classements durant l'année en cours**, en **P100 /B100/R100/B100 style** pour la **catégorie C** et **P110/R110/J110** pour la **catégorie D** doivent starter avec **un handicap** dans ces épreuves s'ils veulent comptabiliser des points pour le tour. Néanmoins s'ils veulent starter sans handicap ils peuvent le faire mais le classement ne comptera pas pour le challenge du Tour Or.

Lors des inscriptions aux concours, le cavalier devra mentionner **le handicap dans les remarques** (exemple : Cat C avec handicap). **Il n'y aura pas de classement séparé pour les cavaliers avec handicap.**

Il n'y a pas de restriction pour les poneys A-B.

Les paires ayant **4 classements P115/ R115/J115** sont exclues de ces épreuves mais peuvent starter en tout temps dans les épreuves Tour Master-Espoir.

Type d'Épreuve :

L'Épreuve Tour Or est une **épreuve officielle**. Elle sera disputée au **barème A en 2 phases** avec **temps différé** (chronomètre sur la 2^{ème} phase uniquement, à partir de l'obstacle numéro 5, 6 ou 7). Le parcours comprend entre 10 à 13 obstacles. Le tracé doit être plus technique que le Tour Argent.

Hauteur/Largeur :

Chaque hauteur et largeur devra être adapté selon **la catégorie du poney** :

Catégorie	Hauteur	Largeur
Cat. A	60 cm	90 cm
Cat. B	70 cm	100 cm
Cat. C	90 cm	110cm
Cat. C avec handicap	100 cm	115 cm
Cat. D	100 cm	120 cm
Cat. D avec handicap	110 cm	125 cm